

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 271

**Artikel:** Réforme scolaire : syndicalisme d'abord!  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026485>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cieuse des crédits que la course ruineuse qu'elles se livrent actuellement; en cherchant dans presque tous les domaines à se doter chacune des mêmes moyens. Les finances cantonales y trouveraient leur compte. L'intervention de la Confédération aussi, puisqu'elle pourrait alors se limiter à appuyer les domaines où les intéressés ont su faire preuve d'imagination et de réalisme en coordonnant leurs efforts. Et l'enseignement supérieur n'y perdrait rien, en évitant ainsi l'ingérence d'une administration centralisatrice nationale, telle qu'elle était prévue par exemple dans le dernier projet du Département fédéral de l'intérieur.

L'aide fédérale doit être revue. Les projets de nouvelles universités, même partielles, à Lucerne, Aarau et au Tessin, sont pour l'instant retardés. Cette pause générale doit permettre à l'université suisse de s'organiser sur d'autres bases que celles

qu'on lui préparait par en haut et qui menaçaient de l'étouffer avant même qu'elle naisse.

Mais même si les intéressés, enseignants et chercheurs, autorités universitaires et cantonales font preuve de la volonté nécessaire et parviennent à dégager un esprit et des structures de coordination réalistes, ils n'auront au mieux obtenu qu'une trêve. Car c'est le modèle d'université qui inspire, en Suisse comme ailleurs, le développement actuel, qui est de plus en plus remis en cause par son évolution elle-même.

Préparer l'université suisse de demain, ce n'est donc pas, ce n'est donc plus seulement parler coordination scientifique, nombre d'étudiants, budgets. C'est poser aussi la question de la finalité et de la forme de l'enseignement supérieur. C'est tracer les étapes réalistes de la mise en place progressive d'un nouveau modèle d'université.

## Réforme scolaire: syndicalisme d'abord!

*C'était à Genève, il y a quelques semaines. Une étape importante allait être franchie dans la réforme scolaire avec l'ouverture du dossier du Collège Rousseau par la Commission fédérale de maturité. Cet établissement doit prolonger en effet, au niveau gymnasial, par des classes à niveaux et des options à la place des sections, la réforme expérimentale entamée il y a quelques années au Collège du cycle d'orientation de Budé. Pour ce faire, les prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité doivent être levées. D'où l'importance de l'intervention de la Commission fédérale de maturité, présidée par le recteur Soerensen, de Neuchâtel, pour la réforme genevoise bien sûr, mais pour l'ensemble aussi de l'enseignement secondaire en Suisse. « Le feu passe à l'orange, mais on reste au point mort » écrivions-nous alors (DP 266), en souhaitant que les décisions prises soient marquées du signe de l'ouverture, tout en gardant vis-à-vis de la réforme envisagée la distance très nettement critique qui a toujours été la nôtre.*

L'heure est moins favorable aux réformes scolaires qu'il y a quelques années. Par lassitude ou par crainte, de nombreux parents, des maîtres aussi, redoutent de nouveaux changements. Ils assimilent toute innovation à un geste démagogique et redoutent d'être entraînés dans une chaîne sans fin de capitulations. Ce durcissement de l'esprit conservateur se mesure à divers signes. Le rapport de la Commission d'experts pour un gymnase de demain, expression de la tendance majoritaire chez les réformateurs, a reçu par exemple un accueil très réservé des Universités — à l'except

### ANNEXE A : L'UNIVERSITÉ EN CHIFFRES

1. Augmentation du nombre des étudiants (y compris les Ecoles polytechniques fédérales) :

| 1961/1962           | 1971/1972            |
|---------------------|----------------------|
| 23 384              | 44 624               |
| dont                | dont                 |
| a) 4 538 étudiantes | a) 10 574 étudiantes |
| b) 8 207 étrangers  | b) 10 010 étrangers  |

2. Croissance des dépenses universitaires (y compris les Ecoles polytechniques fédérales) :

|      |                                           |
|------|-------------------------------------------|
| 1961 | 187,7 millions de francs                  |
|      | dont                                      |
| a)   | 146,5 millions pour le fonctionnement     |
| b)   | 32,2 millions pour les investissements    |
| 1971 | 929,410 millions de francs                |
|      | dont                                      |
| a)   | 670,074 millions pour le fonctionnement   |
| b)   | 259,336 millions pour les investissements |

### ANNEXE B : LE RÉGIME DES SUBVENTIONS

— La loi fédérale sur l'aide aux Universités a remplacé au 1er janvier 1969 le régime provisoire adopté en 1966 à l'appui d'une subvention totale de 200 millions.

— Elle fixe le montant total de la subvention à 650 millions de francs pour la période 1969-1974.

— Elle crée un organe de coordination de la politique universitaire au plan national, la Conférence universitaire suisse, dont les compétences dans plusieurs domaines chevauchent celles du Conseil suisse de la science, chargé depuis 1965 de conseiller l'exécutif fédéral en matière de politique de la science, de la recherche et de l'enseignement.

○ SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

## Réforme scolaire: syndicalisme d'abord ! (suite)

tion de celle de Genève — et des organes de coordination de l'enseignement supérieur au plan fédéral. Après le rejet des articles constitutionnels sur l'enseignement et la recherche, les autorités ne peuvent ignorer cette évolution d'une partie de l'opinion publique.

La Commission fédérale de maturité non plus, qui n'est d'ailleurs pas composée en majorité de dangereux révolutionnaires. D'où une attitude que l'on peut illustrer d'un triple point de vue, dans le cas de l'enseignement secondaire genevois et de ses réformes :

### Menaces sur Candolle

— Le Collège de Candolle, nouvel établissement gymnasial, dont le programme est identique à ceux des collèges existants de Calvin et Voltaire, sera suivi de près avant que sa future maturité reçoive l'aval fédéral.

### Feu vert prudent à Rousseau

— La réforme du Collège Rousseau pourra se poursuivre, sous le contrôle d'une commission qui comprend entre autres les deux établissements universitaires prêts à recevoir les bacheliers de cet établissement, l'Université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, et la Commission fédérale de maturité. Le retour au programme « officiel » y sera possible en tous temps, s'il s'avère que l'expérience ne peut plus être reconnue au niveau national, par exemple pour l'accès aux études de médecine, qui est décidé sur un plan fédéral.

### Réforme corsetée

— L'article d'exception de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité qui, d'une façon plus générale, devrait permettre à d'autres établissements d'enseignement secon-

daire de déroger par rapport aux prescriptions actuelles, reste dans un tiroir. De ce fait, la réforme de l'enseignement secondaire genevois, dans son ensemble, discutée, disputée même, depuis plus de cinq ans, ne pourra pas se libérer du cadre tracé par le texte de l'ordonnance, texte que de nombreux réformateurs souhaitaient « faire sauter » pour donner tout leur sens aux innovations de structures envisagées.

Un coup d'arrêt est donc donné à Genève à plusieurs projets. Dans le corps enseignant, certains s'en réjouiront, qui depuis quelque temps n'y croyaient plus. D'autres le déplorent, en estimant que l'état de l'enseignement, notamment les programmes, les relations entre maîtres et élèves, ont atteint un degré de rupture telle que les choses ne peuvent rester en l'état. D'autres espèrent encore que le mouvement reprendra sa marche en avant, lorsque le Collège Rousseau aura réussi son examen de passage. Quant aux parents, que penseront-ils ? Il serait intéressant de connaître un jour les avis, certainement très partagés, voire opposés, de tous ceux qui suivent le cheminement déjà fort long des projets de réformes à Genève. Si le chef du Département de l'instruction publique, le socialiste André Chavanne, et les responsables de l'enseignement secondaire enregistrent une défaite qui aura des suites politiques, il n'est pas certain que le répit imposé soit une défaite pour les enseignants. Faute de pouvoir modifier les structures, il faudra bien s'attaquer d'abord aux programmes et aux méthodes pédagogiques où réside, nous l'avons toujours dit, l'essentiel des problèmes scolaires et où un immense effort de réforme est nécessaire et possible. Du même coup disparaît la priorité accordée jusqu'ici à la mise en place d'un nouvel appareil scolaire, qui masquait les vraies questions, celles qui portent sur le rôle même de l'école dans la société. Pour aborder, après cinq ans d'efforts en partie bénévoles, ce nouveau chapitre, les maîtres doivent en outre obtenir une amélioration de leurs

conditions de travail qui sont aujourd'hui telles qu'il devient de plus en plus difficile pour un enseignant à temps complet de donner ses classes, se renouveler et participer à l'effort d'innovation qu'on lui demande.

Une très grande majorité des enseignants ont en commun, plus ou moins consciemment, des revendications concernant l'organisation du travail de la profession, et qui permettraient de sortir l'école de l'ornière.

Pour faire aboutir ces propositions, et du même coup créer les conditions d'un apport réel des maîtres à la rénovation pédagogique — car pourrait-on modifier programmes et méthodes sans eux ? — il convient donc de donner au plus grand nombre possible de maîtres les moyens de sortir de l'individualisme et de l'apolitisme dans lesquels trop nombreux ils s'enferment et de créer les conditions d'un véritable syndicalisme enseignant. Après cinq ans de vaine participation à des projets d'innovation formelle, en grande partie enterrés aujourd'hui, il est évident que les réformes pédagogiques passent par la création et l'existence d'une solide organisation syndicale.

## Nestlé, l'aide aux pays en voie de développement et la participation

Deux commentaires à des passages de la conférence présentée par Pierre Liotard-Vogt, PDG de Nestlé, à l'assemblée générale des Rencontres suisses, le 13 octobre 1973, et publiée dans la « Revue économique et sociale » (No 4, 1973) sous le titre « Ombres et lumières des entreprises multinationales ».

### Les grandes entreprises et le tiers monde

« Je voudrais en arriver au rôle le plus important que les grandes entreprises sont en mesure de